

Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de Boeil-Bezing

PLAN LOCAL D'URBANISME

2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration	05/11/2002	26/06/2012	04/06/2013
Révision	22/06/2016	09/07/2019	18/11/2020

Le Maire,
Marc DUFAU

Dossier d'Approbation

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Préserver la qualité de l'environnement et l'identité rurale de Boeil-Bezing

Développer les aménagements et services de proximité

Maintenir l'activité et les espaces agricoles

Accueillir de nouveaux habitants tout en privilégiant la qualité de vie

Préserver la qualité de l'environnement et l'identité rurale de Boeil-Bezing

Le cadre de vie des habitants de Boeil-Bezing est au cœur de la stratégie d'aménagement portée par la commune. Habiter Boeil-Bezing, c'est bénéficier d'un environnement et de paysages exceptionnels à proximité des pôles d'emplois de Bordes-Assat, de Nay et de Pau. Le projet de Plan Local d'Urbanisme doit offrir des garanties sur ces éléments qui fondent l'attractivité de Boeil-Bezing.

L'ambition de la commune est donc triple :

- Mettre en valeur les paysages et la qualité du patrimoine
- Préserver la qualité environnementale dans le cadre de la Trame Verte et Bleue,
- Adapter l'urbanisme au changement climatique

Ces orientations impliquent :

- De mettre en valeur les paysages et la qualité du patrimoine
 - *En mettant en valeur les vues remarquables*
 - *En identifiant les éléments du patrimoine lié à l'eau et du patrimoine rural non protégé à préserver*
 - *En mettant en valeur les entrées et sorties de village*
 - *En renforçant l'identité paysagère par la plantation d'essences locales*
 - *En prenant en compte la charte architecturale du Pays de Nay*
 - *En préservant l'architecture locale*
- De préserver la qualité environnementale dans le cadre de la Trame Verte et Bleue (TVB)
 - *En préservant les continuités écologiques présentes sur la commune*
 - *En protégeant les réservoirs de biodiversité et les zones humides*
 - *En évitant de créer de nouveaux obstacles à la Trame Verte et Bleue*

- *En articulant les secteurs constructibles avec le réseau constitué par la Trame Verte et Bleue*
- *En intégrant les risques naturels au Plan Local d'Urbanisme*

- Adapter l'urbanisme au changement climatique
 - *En favorisant le recours aux énergies renouvelables*
 - *En valorisant la ressource en bois*
 - *En recherchant l'amélioration de la performance énergétique des logements*
 - *En limitant les déplacements et en renforçant les modes de déplacements doux*

Développer les aménagements et services de proximité

Le développement du centre-bourg, afin de conforter l'identité de la commune et le lien social, nécessite de réaliser des aménagements d'une part et de renforcer le poids des équipements et services de proximité. Mais également de permettre l'accueil de nouvelles entreprises, de commerces, de services ainsi que le développement des entreprises locales, sur l'ensemble du village. Le projet de Plan Local d'Urbanisme a pour objectif de répondre aux besoins des habitants actuels et futurs.

L'ambition de la commune est donc à ce niveau de :

- Consolider l'offre d'équipements et de services de la commune
- Faciliter les transports en commun et les mobilités alternatives à l'automobile.

Ces orientations impliquent :

- Consolider l'offre d'équipements et de services de la commune
 - *En restructurant les équipements scolaires afin d'adapter la capacité d'accueil (bâtiment, cours de récréation) et l'accessibilité (stationnement)*
 - *En encourageant le projet de développement des équipements liés à la santé, à l'enfance (crèche communautaire) à l'enseignement et aux sports et loisirs*
 - *En prenant en compte les besoins de développement des entreprises locales existantes*
 - *En développant les équipements sportifs existants*
 - *En encourageant l'implantation de commerces dans le centre bourg*
- Faciliter les transports en commun et mobilités alternatives à l'automobile
 - *En favorisant la réouverture de la halte ferroviaire*
 - *En développant les liaisons douces entre nouvelles opérations et centre bourg/équipements notamment*

Maintenir l'activité et les espaces agricoles

L'identité rurale de la commune de Boeil-Bezing est directement liée à son agriculture. Le développement des exploitations communales participe au projet de développement durable de l'ensemble du territoire communal. Le Projet de Plan Local d'Urbanisme a pour objectif d'affirmer la place de l'agriculture au sein de l'avenir de la commune.

L'ambition de la commune est donc à ce niveau double :

- Préserver les espaces agricoles de l'urbanisation
- Favoriser le maintien et le développement des exploitations

Ces orientations impliquent :

- Préserver les espaces agricoles de l'urbanisation
 - *En divisant par 3 la consommation d'espaces agricoles et naturels par rapport la dernière décennie (objectif de 4 hectares environ contre 12 hectares environ consommés les dix dernières années)*
 - *En phasant le développement afin d'anticiper avec la profession agricole les conséquences des ouvertures à l'urbanisation*
 - *En limitant le mitage*
 - *En protégeant globalement les espaces agricoles de l'urbanisation*
- Favoriser le maintien et le développement des exploitations
 - *En identifiant précisément les exploitations agricoles et leurs perspectives à 10 ans*
 - *En matérialisant un périmètre réglementaire autour des exploitations et bâtiments agricoles pérennes*
 - *En répondant aux besoins de développement identifiés des exploitations*
 - *En maîtrisant le changement de destination des bâtiments ayant perdu leur vocation agricole afin de préserver leur intérêt architectural*

Accueillir de nouveaux habitants tout en privilégiant la qualité de vie

L'accueil de nouveaux arrivants sur la commune correspond à des objectifs plus qualitatifs que quantitatifs. Pour cela il est impératif de favoriser la mixité générationnelle et le parcours résidentiel des ménages. Tout en développant la commune dans une logique de proximité et au plus proche de l'enveloppe urbaine existante.

L'ambition de la commune est donc à ce niveau double :

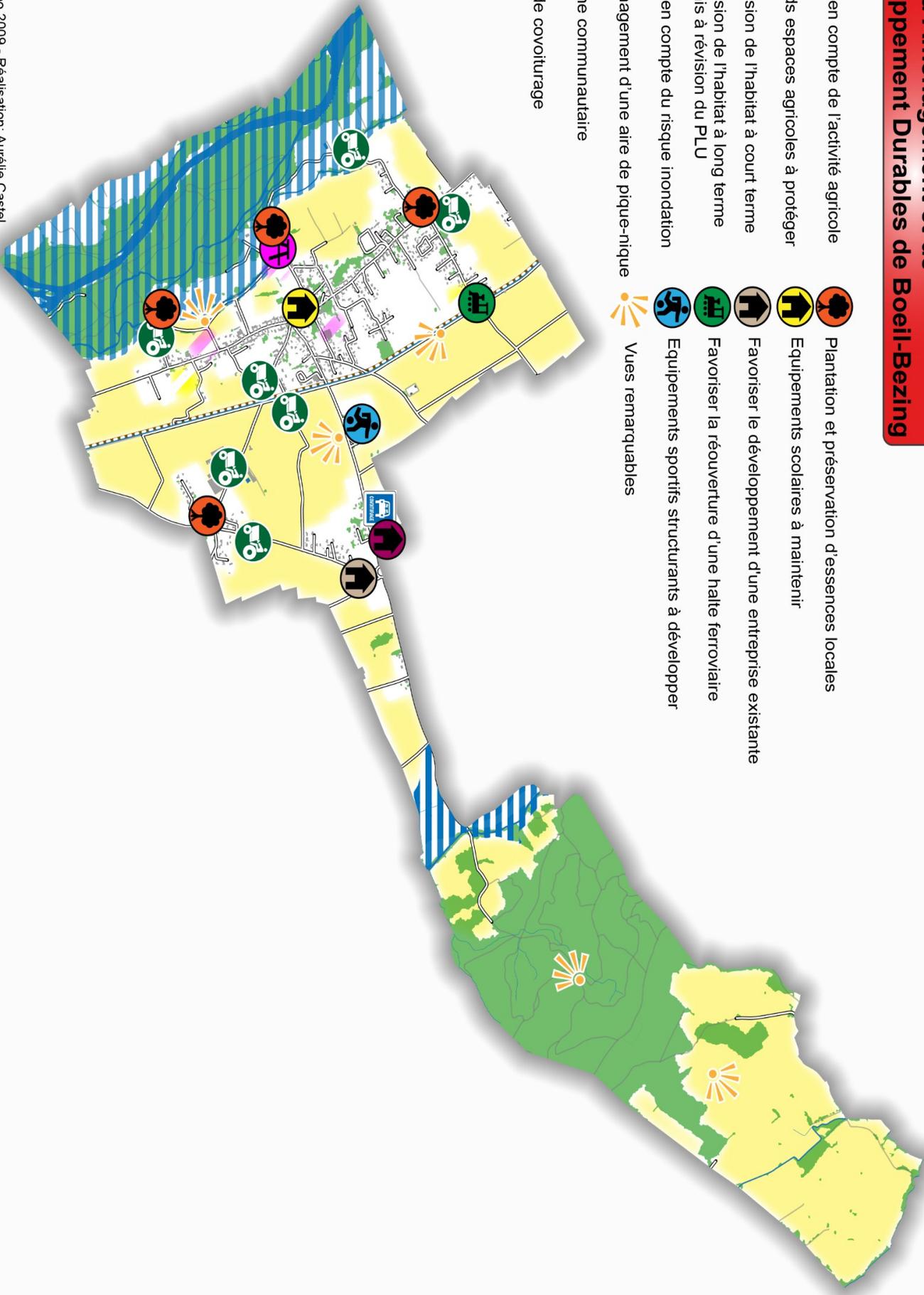
- Poursuivre la dynamique d'accueil de nouveaux ménages
- Rechercher une production de logements diversifiée et un urbanisme mettant en valeur l'identité de Boeil-Bezing

Ces orientations impliquent :

- Poursuivre la dynamique d'accueil des nouveaux ménages
 - *En maintenant une dynamique démographique compatible avec le positionnement dans le secteur de la plaine du Pays de Nay (+1% par an soit 1500 habitants (+230 habitants) à Boeil-Bezing en 15 ans*
 - *En favorisant l'accueil de jeunes ménages pour garantir le maintien de l'école*
- Rechercher une production de logements diversifiée et un urbanisme mettant en valeur l'identité de Boeil-Bezing
 - *En produisant une centaine de logements pour répondre aux besoins liés à la décohabitation et à l'accueil de nouveaux habitants d'ici 2030*
 - *En favorisant le développement du logement locatif afin de conforter les effectifs scolaires*
 - *En priorisant le développement sur les quartiers principaux*
 - *En limitant le mitage*

Projet d'Aménagement Durables et de Développement Durables de Boeil-Bezing

-  Prise en compte de l'activité agricole
-  Grands espaces agricoles à protéger
-  Extension de l'habitat à court terme
-  Extension de l'habitat à long terme
-  Soumis à révision du PLU
-  Prise en compte du risque inondation
-  Aménagement d'une aire de pique-nique
-  Crèche communautaire
-  Aire de covoiturage
-  Plantation et préservation d'essences locales
-  Equipements scolaires à maintenir
-  Favoriser le développement d'une entreprise existante
-  Favoriser la réouverture d'une halte ferroviaire
-  Equipements sportifs structurants à développer
-  Vues remarquables



**Trame verte et bleue
de Boeil-Bezing**

